

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 24 avril 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : Fabienne BREVER

Objet : Direction générale - Centre public d'action sociale : prise d'acte et acceptation de la démission d'un Membre du Conseil de l'action sociale et installation de son suppléant

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale ; notamment son article 14 ;

Vu la circulaire du 23 octobre 2018 relative au renouvellement des Conseils de l'action sociale, à l'exception du CPAS de Comines-Warneton et des CPAS de la Communauté germanophone ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.17) élisant de plein droit les Conseillers de l'action sociale ;

Vu le courrier daté du 15 avril 2024, adressé aux Présidents du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale, par laquelle Madame Marie-Jeanne PAHAUT-GILLOTEAUX notifie sa démission de son poste de Conseiller de l'action sociale (groupe UP !)

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe UP ! en date du 15 avril 2024 entre les mains de Messieurs le Bourgmestre et le Directeur général ;

Attendu que cet acte désigne Madame Marie-Pierre LAMBOTTE (NN 68051331084) en qualité de remplaçante de Madame PAHAUT-GILLOTEAUX ;

Qu'une fois l'intéressée installée, le nombre de candidats de chaque sexe ne dépassera pas deux-tiers du nombre de sièges attribués au Conseil de l'action sociale ni un tiers de Conseillers communaux ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 11 § 1^{er} de la loi organique susvisée, cet acte de présentation a été déclaré recevable lors de son dépôt par Messieurs le Bourgmestre et le Directeur général ;

Que la candidate y-mentionnée respecte les règles d'éligibilité et d'incompatibilité prévues par la Loi ;

Que cet acte de présentation est donc conforme à la Loi ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1^{er}

Madame Marie-Pierre LAMBOTTE (NN 68051331084) est installée en qualité de Conseiller de l'action sociale (groupe UP !) en remplacement de Madame Marie-Jeanne PAHAUT-GILLOTEAUX, démissionnaire.

Article 2

Une copie de la présente résolution sera transmise au Centre public d'action sociale, pour dispositions.